

DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

APPEL A CANDIDATURES

DIRECTEUR DE CENTRE

Le Service National Universel (SNU) s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans sur la base du volontariat. Il est construit comme un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté. Dans une logique de parcours pour chaque jeune, il vise à renforcer la cohésion nationale et territoriale, développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La 1^{ère} phase du SNU consiste en un séjour de cohésion, d'une durée de deux semaines, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines. Ce séjour est suivi d'une mission d'intérêt général, de deux semaines pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

En 2022, les séjours de cohésion ont lieu du dimanche 12 au vendredi 24 juin 2022 et du dimanche 3 au vendredi 15 juillet 2022 dans chaque département. Les jeunes volontaires et tous les encadrants sont hébergés sur place durant toute la durée du séjour.

Chaque centre accueillera entre 112 et 182 jeunes avec 16 à 26 encadrants.

Le séjour de cohésion a pour objet de promouvoir les valeurs républicaines au travers de l'expérience de la vie collective. Plus d'informations sur : <https://www.snu.gouv.fr>

Équipe d'encadrement

Le chef de centre, dès sa nomination participe à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires en collaboration avec l'équipe de projet départementale. Il dirige le séjour de cohésion et est appuyé dans ses missions par l'équipe d'encadrement.

L'équipe d'encadrement du séjour de cohésion est composée d'une équipe de direction (chef de centre et adjoint), d'une équipe de soutien (infirmier/référent sanitaire, intendance, sport et cohésion) et des encadrants des jeunes (cadres de compagnie et tuteurs).

Durée du contrat : 47 jours

- 28 jours de conception, préparation et formation obligatoire (formation prévue du 7 au 9 juin pour le séjour de juin + jours complémentaires à déterminer et du 27 au 30 juin pour le séjour de juillet + jours complémentaires à déterminer)
- 2 jours de mise en place, convoyage et rangement (les samedis avant et après les séjours)
- 13 jours (en hébergement 24/24 à l'occasion du séjour de cohésion du 12 au 24 juin 2022 et/ou du 3 au 15 juillet 2022 – dont 2 jours de repos hebdomadaire)
- 4 jours de repos rémunérés (repos compensateurs) et 1 jour de retour d'expérience

Missions :

Le chef de centre administre et anime la vie du centre. Il est responsable du projet pédagogique, de la discipline (respect du règlement intérieur) et de la logistique.

C'est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion.

Appuyé par son adjoint, et en lien avec le chef de projet départemental, il élabore le projet d'accueil des jeunes volontaires et conçoit l'emploi du temps dans le respect du cadre défini dans le guide des contenus des séjours de cohésion. Il identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie. Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et intégratrice et d'éducation non formelle, privilégiant, chaque fois que possible, l'interdisciplinarité entre les modules collectifs de

formation. Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières (jeunes en situation de décrochage...) et fait mettre en œuvre les dispositifs d'égalité, d'intégration et d'inclusion. Il accompagne le recrutement des cadres spécialisés, cadres de compagnie et tuteurs. Il s'assure de l'organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l'arrivée sur site des volontaires.

Pendant le séjour de cohésion, le chef de centre administre et anime la vie du centre. Il est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs. Il s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble des règles liées à l'hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents. Il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des thématiques des modules collectifs de formation. Il organise le lien avec les familles des volontaires. Il répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l'action de son centre. Il organise, en lien avec les services de l'Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour. A l'issue du stage de cohésion il participe à l'évaluation, rédige un retour d'expérience avec des propositions d'aménagement.

Le chef de centre participe à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par un ou deux adjoints en fonction de la taille du centre, deux ou trois cadres spécialisés et une équipe d'encadrement des volontaires comme indiqué ci-dessus.

Connaissances et compétences mises en œuvre

Connaissances :

Expérience préalable dans la direction d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire
Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation ;
Psychologie et sociologie de l'adolescent ;
Sécurité physique et morale des mineurs.
Dispositifs d'aide aux adolescents en situations de handicap ou à besoins particuliers
Identification des risques psycho-sociaux ;
Sécurité physique et morale des mineurs.

Compétences managériales requises :

Sens des relations humaines et capacité à l'empathie avec la jeunesse
Capacité au leadership et maîtrise de soi
Capacité à animer des équipes et fédérer des équipes
Sens de l'initiative
Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés

Organisation :

Logement sur site durant le séjour (hébergement et pension complète fournie), port de la tenue SNU obligatoire lors du séjour. Site de formation et de séjour à déterminer (en Haute Savoie).

Rémunération et contrat :

Contrat d'engagement éducatif (137,60€ brut par jour), lettre de mission ou mise à disposition pour les agents publics (78€ d'indemnités par jour).

En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FJIAIS) de chaque candidat retenu.

Merci d'adresser par courriel à l'adresse sdjes74-snu@ac-grenoble.fr :

- votre CV et lettre de motivation
- une copie du diplôme

Date limite de candidature : **4 mai 2022**

Pour toute question complémentaire sur le poste, vous pouvez contacter l'équipe du SNU de la Haute Savoie par courriel à l'adresse sdjes74-snu@ac-grenoble.fr ou par téléphone au 04.50.88.43.64. ou au 04.50.88.41.37.